

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

### **2021 - 77** MODALITES D'INTERVENTION DU SYDELA POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES INFERIEUR A 22KVA « HORS SCHEMA DIRECTEUR »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 19 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18  
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé) - pouvoir donné à M. BELLEIL  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 25 novembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 4-3,

Vu la délibération n°2015-29 du Comité syndical du 29 octobre 2015, relative à l'adoption d'un schéma de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,

Vu la délibération n°2016-43 du Comité syndical du 22 septembre 2016, relative à l'élargissement du schéma de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,

Considérant que le SYDELA a mis en place, à compter de 2016, un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, dans le but d'optimiser et d'obtenir un maillage et une densité cohérente sur l'ensemble du territoire de Loire Atlantique,

Considérant que malgré le fait que le déploiement de l'ensemble des bornes concernées par ledit schéma (environ 200) ait été effectué, des communes souhaitent bénéficier de nouvelles bornes sur leur territoire.

Considérant qu'un nouveau schéma directeur est en cours de réalisation mais qu'il ne sera pas adopté et mis en œuvre avant 2023,


Considérant qu'il est proposé de pouvoir installer de nouvelles bornes, dans l'intervalle des deux schémas directeurs, sur demande des collectivités territoriales intéressées et sur la base de critères de sélection, comme suit :

- L'emplacement
  - Les projets devront se trouver essentiellement dans des centre-bourgs avec commerce, des équipements de loisirs, des zones de bureaux, des lieux résidentiels denses,
  - Les projets devront se trouver à plus de 500m d'une autre borne.
- L'usage
  - Si une borne est déjà en place sur le territoire, les projets devront prouver d'un taux d'utilisation de plus de 10 charges / mois
- La puissance
  - Les projets devront installés uniquement des bornes inférieures à 22 Kva

**Le Comité décidé, à l'unanimité :**

- **D'approuver les modalités d'intervention du SYDELA pour l'installation de nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire départemental de Loire Atlantique dans les conditions définies ci-avant, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau schéma directeur « IRVE » version 2.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20211125-2021-77-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2021  
Date de réception préfecture : 25/11/2021